

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var Séance du Jeudi 28 avril 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Membres votants : 15

Date de convocation : 15 avril 2026 (envoi initial)
Rectification erreur matérielle, le 20 avril 2026

Présents : Damien GAUTHIER, Églantine ALLIOT, Antonio MARCO-PENA, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Justine BARBERO, Marie-Cécile ABBAS-GARIBO, Stéphane BATTEUX, Philippe BRAULT, Marie DE PASQUALE, Jean-Paul ESCAVABAJA, Marie-Sahra GIL, Lorry HANNE, Véronique THIAINT.

Absents/excusés : Frank HERAUD (pouvoir à Justine BARBERO).

Secrétaire : Justine BARBERO

* * * * *

☒ **Délibération adoptée à l'unanimité sauf la délibération concernant la subvention de la société de chasse qui a vu une abstention.**

☐ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » :
- Voix « contre » :
- Abstention(s) :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 083-218301547-20260428-D_2026_24-DE

N° 2026-24 : Attribution des subventions pour l'année 2026

M. le Maire expose à l'Assemblée que les dossiers de demande de subventions pour l'exercice 2026 ont été étudiés par les Conseillers municipaux qui ont émis les propositions suivantes :

Association	Rappel pour mémoire subvention accordées en 2025	Propositions 2026
6A	700,00 €	750,00 €
Amstramgram	1 200,00 €	1 300,00 €
L'antonaise société chasse	700,00 €	700,00 €
Comité des fêtes de SADV	2 000,00 €	3 000,00 €
Les Copains d'antonin	3 500,00 €	5 000,00 €
Emeis ensemble	300,00 €	300,00 €
Gymtonin	800,00 €	1 200,00 €
Saint-Antonin notre Village	150,00 €	150,00 €
UNC	300,00 €	300,00 €
Compagnie LARSEN	200,00 €	
Anciens Maires du Var	100,00 €	100,00 €
Recyclerie Lorguaise	300,00 €	300,00 €
SPA Refuge Flayosc	150,00 €	150,00 €
DDEN	100,00 €	100,00 €
France Alzheimer	100,00 €	100,00 €
Anto Rando		370,00 €
ADSPVAR (Pompiers)		100,00 €

M. le Maire explique que les subventions sont votées individuellement pour chaque association.

Il rappelle enfin que les membres du Conseil Municipal qui sont membres du bureau d'une ou plusieurs associations ou qui ont un lien étroit avec l'une ou plusieurs d'entre elles ne peuvent pas voter l'attribution d'une subvention pour la ou les associations concernées.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Subvention accordée	Nb de votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
6A	750,00 €	15	15		
Amstramgram	1 300,00 €	15	15		
L'antonaise société chasse	700,00 €	14	13		1
Comité des fêtes de SADV	3 000,00 €	14	14		
Les Copains d'antonin	5 000,00 €	13	13		
Emeis ensemble	300,00 €	15	15		
Gymtonin	1 200,00 €	14	14		
Saint-Antonin notre Village	150,00 €	14	14		
UNC	300,00 €	15	15		
Anto Rando	370,00 €	14	14		
Anciens Maires du Var	100,00 €	15	15		
Recyclerie Lorguaise	300,00 €	15	15		
SPA Refuge Flayosc	150,00 €	15	15		
DDEN	100,00 €	15	15		
France Alzheimer	100,00 €	15	15		
UDSPVAR (Pompiers)	100,00 €	15	15		

- Madame Églantine ALLIOT, salariée de l'association les Copains d'Antonin,
- Madame Justine BARBERO, salariée de l'association les Copains d'Antonin,
- Madame Véronique THiant, Secrétaire du Comité des fêtes et Trésorière de Gym'Tonin
- Madame Marie-Cécile GARIBO, Secrétaire de Saint Antonin Notre Village (SANV),
- Monsieur Lorry HANNE, Trésorier de la Société de chasse,
- Monsieur Philippe BRAULT, Secrétaire d'Anto Rando,

N'ont pas pris part aux débats et au vote pour ces associations respectives.

Les subventions ont été accordées à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

La secrétaire de séance,
Justine BARBERO



Le Maire,
Damien GAUTHIER

